

Image not found or type unknown



Demande suite a un virement bancaire

Par **emmanuel dixneuf**, le **04/02/2010 à 20:55**

Bonjour, rn je vous explique c'est très simple, j'ai reçu mon salaire il y a 2 jours de mon ancien employeur, alors que je travaille plus pour cette société depuis 4 mois rupture conventionnelle, j'ai eu mon solde de tous de compte il y a 4 mois, rn ma question est que je doit lui rendre l'argent si il me le réclame, qui pour l'instant n'est pas le cas. cordialement emmanuel.

Par **Marion2**, le **04/02/2010 à 21:44**

Bonsoir, rn rn Oui, vous devez lui rendre l'argent. rn rn CDT

Par **emmanuel dixneuf**, le **04/02/2010 à 21:53**

sinon je risque quoi? j'ai pas trop envie lui rendre vu le nombre d'heure travaillé gratuite, de toute façon c'est pas moi qui vais me manifesté, c'est quand même incroyable de faire un virement bancaire quatre mois après. ca doit rnpas arrivé souvent se genre d'histoire. rn rn nou alors c'est un reliquat qui me devait mais j'y croit pas trop vu le montant sa correspond a un salaire.